



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

Page 1/3

La SARL amac est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 8 place du Puits 44400 Rezé, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 52 44 0691344 auprès de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, dont Marie-Charlotte Gain-Hautbois, Céline Guimbertaud et Virginie Lardière sont les codirectrices.

### 1. DISPOSITION GENERALE

Toutes les prestations de formation réalisées par amac font l'objet d'une convention signée entre ce dernier et le client. On appelle client toute personne physique ou morale passant commande de formation auprès de amac. La convention est réalisée sur la base d'une fiche d'inscription remplie par le client via le formulaire en ligne, un courriel ou courrier aux coordonnées suivantes :

Virginie Lardière  
Courriel : formation@amac-web.fcom  
amac  
8 place du Puits  
44400 Rezé

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par amac pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

### 2. OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

À réception de l'inscription, un devis ou une convention de formation est adressée au client par amac. Le devis ou la convention est à retourner signée par le client au plus tard trois semaines avant le début de la prestation. En annexe à cette convention ou devis est joint le programme de formation.

En fin de formation, le(s) stagiaire(s) se voi(en)t remettre une attestation de formation précisant la nature, la durée et les objectifs, les dates et si la convention prévoit des modalités d'évaluation des acquis, les capacités acquises.

Selon un échéancier validé avec le client, ce dernier reçoit des factures accompagnées de la (des) feuille(s) d'émargement correspondante(s) ou des attestations d'assiduité.

### 3. CALENDRIER – DELAIS

Le calendrier prévisionnel est ajusté et confirmé d'un commun accord entre amac et le client au départ de la prestation et si nécessaire adapté en cours de prestation afin d'en respecter les objectifs. amac et le client s'engagent à mettre tous les moyens en œuvre pour le respect des échéances d'étapes initialement prévues.

### 4. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

L'équipe de amac s'interdit de divulguer toute information, document ou donnée dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion de la prestation. Le prestataire ne saurait être tenu responsable d'aucune divulgation si les éléments étaient déjà dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

Page 2/3

### 5. OBLIGATION DE COLLABORATION

Le client tiendra à la disposition de amac toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de la prestation. À cette fin, le client (s'il n'est pas le stagiaire) désigne un interlocuteur référent pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la prestation contractée.

### 6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les documents confiés et les résultats de toute étude ou prestation sont confidentiels et restent la propriété du client.  
Les éléments non confidentiels issus des prestations de amac pourront faire l'objet de reprise anonyme dans des notes méthodologiques et publications. amac conserve la propriété intellectuelle de ses publications, informations et méthodologies utilisées.

### 7. RÉFÉRENCIEMENT

Le client accepte que amac puisse faire figurer parmi ses références l'action de formation professionnelle objet de la convention ou du devis en conformité avec les obligations de confidentialité (Cf. §5).

### 8. MODALITÉ DE PAIEMENT

Le règlement se fait selon l'échéancier négocié à réception d'une facture, par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de l'agent comptable de amac.  
RIB : 42559 10000 08001627101 49  
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0016 2710 149  
BIC : CCOPFRPPXXX

### 9. PRIX

Les prix sont soumis à la T.V.A. au taux de 20% pour ses prestations de formation. Les frais éventuels de mission (transport, restauration, hébergement) peuvent être facturés en sus sur la base précisée dans le cahier des charges. Tout stage, cycle ou parcours commencé est entièrement dû. Sauf indication contraire, les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

### 10. INSCRIPTIONS

Pour favoriser un bon apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité (de 3 à 10 personnes). Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée et validées à réception de la convention signée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à amac ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. amac peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, amac se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### 11- CONVOCATIONS ET DÉROULEMENT DES STAGES

amac adresse une convocation par mail ainsi que les informations générales liées à la formation avant le début du stage. Les contenus des programmes sont fournis à titre indicatif. Le formateur ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### 12. JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de difficulté sur l'exécution de l'action de formation professionnelle objet de la convention signée préalablement, amac et le client s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. À défaut, les tribunaux de Nantes seront seuls compétents pour régler le litige.  
Le droit français est seul applicable.



**amac**

agence spécialisée en art contemporain  
Nantes / Paris

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

Page 3/3

### 13. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Siège social  
SARL amac  
8 place du puits  
44400 Rezé  
SIRET : 477 807 549 00043

#### Bureaux à Nantes et Paris

> **amac Nantes**  
Porte A01  
2 rue Sénégal  
44200 Nantes

> **amac Paris**  
Boîte 29  
211 rue Saint-Maur  
75010 Paris